

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2024

Etaient présents : MM. BENOIT BERMOND COLARD LECOMTE LORET RAVEL

Mmes BORNAND BORNE JACQUEMAIN LAVAUX NIZZI OGOR

Etaient excusés : MM. AYMONIER BOUSQUET NOWAK

Etaient absents : MM. SKANA TAILLARD

Mmes LELIEVRE OBERSON

Procurations : M. AYMONIER à Mme BORNAND – M. BOUSQUET à M. BERMOND – M. NOWAK à M. BENOIT

Secrétaire : Mme OGOR

Convocations : 03/09/2024

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 28/06/2024

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 28/06/2024. M. LECOMTE souligne qu'il n'est pas précisé que les engagements de Grand Besançon Métropole concernant l'accueil des gens du voyage n'ont pas été réalisés.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu.

2 – PERSONNEL COMMUNAL : CONTRATS A DUREE DETERMINEE

Mme JACQUEMAIN, Première Adjointe, informe le Conseil Municipal que plusieurs agents sont concernés par des arrêts maladie. Par conséquent, il convient de conclure plusieurs contrats à durée déterminée afin de pallier ces absences :

- un contrat à durée déterminée annualisé sur une base de 35 heures hebdomadaire, du 30/08/2024 jusqu'au 31/08/2025, pour un poste d'Adjoint technique au groupe scolaire (Saloua)
- un contrat à durée déterminée à compter du 02/09/2024 jusqu'au 06/07/2025, d'une durée de 316 heures pour un poste d'Adjoint technique pour l'entretien des bâtiments municipaux (Cynthia)
- un contrat à durée déterminée à compter du 02/09/2024 jusqu'au 06/07/2025, d'une durée de 320 heures pour un poste d'Adjoint technique pour l'entretien des bâtiments municipaux (Anaïs)

Mme OGOR, Conseillère Municipale et bénévole, demande si l'agent travaillant à la bibliothèque va reprendre ses activités à temps plein. Mme JACQUEMAIN précise que cet agent a demandé un report de son mi-temps thérapeutique. Il est suggéré de supprimer la permanence de jeudi compte tenu du peu d'affluence.

Mme JACQUEMAIN informe le Conseil Municipal que la commission sociale se réunira le 23/09 et le 21/11 concernant le personnel communal.

Concernant les astreintes hivernales, un seul agent est disponible. Par conséquent, M. le Maire a contacté MM. Simon et Claude BERNARD pour leur proposer une convention. Attente de leur retour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, par 15 voix pour, de conclure ces contrats de travail et autorise M. le Maire à signer les documents correspondants.

3 – AVENANT A LA CONVENTION PEDT/PLAN MERCREDI

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant à la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial/Plan mercredi.

En raison de la nécessité d'un temps supplémentaire pour effectuer une démarche d'évaluation et de réflexion sur le projet éducatif territorial/plan mercredi qui s'achève, la commune de Grandfontaine sollicite la prolongation de sa convention PEDT/Pm.

L'avenant est établi pour une durée de douze mois, du 01/09/2024 au 31/08/2025.

4 - AIRE DE JEUX : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Contexte : Suite au contrôle annuel des aires de jeux du village par la société Présance, des devis de remplacement de structures et de réaménagement de l'espace de l'aire de jeux du complexe sportif ont été établis par la société BARTHE SASU.

Ces travaux sont éligibles à une aide financière au titre du volet B « Soutien à la vie locale » du contrat P@C 2022-2028 du Département, il convient donc d'en faire la demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- S'engage à remplacer les structures obsolètes et effectuer le réaménagement de l'espace de l'aire de jeux du complexe sportif pour un montant total HT de 39 771,03 € (dont 15 512,03 € de structures)
- Se prononce sur le plan de financement suivant :
 - o Subvention Département (30%) : 11 931,31 €
 - o Subvention DETR (30%) : 11 931,31 €
 - o Subvention CAF (forfait) : 4 500,00 €
 - o Fonds libres (28,7 %) : 11 408,41 €
- Sollicite le Département
- Demande l'autorisation de lancer les commandes relatives aux nouvelles structures et à l'aménagement de l'espace avant intervention de la décision attributive de subvention
- S'engage à acquérir les nouvelles structures et à réaliser l'aménagement de l'aire de jeux du complexe sportif dans un délai de deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

5 - ENFOUISSEMENT DE RESEAUX ELECTRIQUES – ENEDIS

M. le Maire présente au Conseil Municipal les projets d'enfouissement des réseaux 20000 volts et basse tension, Rue des Cerisiers, Route de Torpes, Zone Artisanale ainsi que le remplacement des transformateurs Enedis « Champ Marchand » et « ZA1 ».

Ces travaux seront effectués fin d'année 2024, début 2025.

Mme JACQUEMAIN, Première Adjointe, souligne que le ralentisseur près de la Rue des Cerisiers devrait être refait dans les mêmes délais. Il serait donc souhaitable de coordonner les différents travaux.

M. LECOMTE, Conseiller Municipal, informe le Conseil que la propriété au 14 Route de Torpes est souvent inondée et suggère de remonter le bateau le long de la route.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, par 15 voix pour, et autorise M. le Maire à valider et signer avec ENEDIS l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

6 – DEVIS ONF

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis a été établi par l'ONF concernant l'exploitation de bois d'œuvre feuillus. Coût : 1020 € HT et l'exploitation de bois d'industrie/énergie feuillus. Coût : 135 € HT pour la campagne 2024/2025.

M. le Maire précise que le produit de l'affouage est estimé à 3 310,51 € pour l'année 2025.

7 – TERRAIN RUE DU CROT

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les héritiers de la propriété sise 5 Rue du Crot souhaitent vendre ce bien. Le terrain adjacent au bâtiment est concerné par un emplacement réservé du Plan Local d'Urbanisme.

Après discussion sur les projets envisageables, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'acquisition du terrain, il reste à déterminer la forme et le prix.

8 – INFORMATIONS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION

A/ Déclarations d'intention d'aliéner

M. le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs déclarations d'intention d'aliéner sont parvenues en Mairie :

- Maître Olivier ZEDET, Notaire à BESANCON (25), pour un bien sis à GRANDFONTAINE (25), cadastré Section AE n° 285 et 287, d'une contenance de 8 a 24 ca et appartenant à la Mme ROTHE Marie (4 bis rue de l'église)

- Maître Nicolas TAICLET, Notaire à NUIITS SAINT GEORGES (21), pour un bien sis à GRANDFONTAINE (25), cadastré Section AL n° 69 70 94, d'une contenance de 31 a 53 et appartenant à la SCI JCM (5 Rte de la Belle Etoile)

- Maître Dorothée LAVAUX, Notaire à GRANDFONTAINE (25), pour un bien sis à GRANDFONTAINE (25), cadastré Section AK n° 33, d'une contenance de 9 a 19 et appartenant à M. Mme LOPEZ (40 Les Pépinières)

- Maître Emmanuel PHILIPPE, Notaire à DOLE (39), pour un bien sis à GRANDFONTAINE (25), cadastré Section AE n° 123, d'une contenance de 14 ca et appartenant à SCI IMMO JT (Rue de la Fontaine)

- Maître David MAGNIN-FEYSOT, Notaire à BESANCON (25), pour un bien sis à GRANDFONTAINE (25), cadastré Section AL n° 136, d'une contenance de 14 a 02 et appartenant à SAS AAG (Rte de la Belle Etoile)

La commune a renoncé à exercer son droit de préemption.

B/ Dépenses de fonctionnement

M. le Maire informe le Conseil Municipal des dépenses réalisées au cours des mois de Juillet et Août 2024.

9 – QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une administrée a un projet de MAM (crèche privée) au 19 Rue du Crot. Elle sera reçue prochainement en Mairie.

M. le Maire informe qu'un administré résidant 18 Rue du Moulin rencontre des problèmes avec l'évacuation des eaux usées. Le Syndic de la copropriété reste injoignable.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une facture a été reçue par la commune de Byans sur Doubs pour la scolarité de deux élèves en classe ULIS.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une personne souhaiterait installer un local commercial au lieudit « Les Baraques de la Rose ». Le Plan Local d'Urbanisme interdit ce type de construction.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'Habitat 25 installera des bornes devant les bâtiments 20 et 22 au Parc de la Banne afin de réguler le stationnement.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu avant la rentrée avec les ATSEM pour préparer la rentrée 2024/2025. La Directrice de l'école maternelle souhaiterait un abri vélos et un téléphone portable. Elle signale également qu'il y a de légères fuites d'eau. Une nouvelle professeure des écoles a pris ses fonctions à la rentrée.

M. le Maire fait un point sur les dossiers d'urbanisme en cours. Un contentieux entre deux administrés du Parc de la Banne est en cours.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un administré a été transporté à l'hôpital suite au signalement d'une voisine inquiète.

M. le Maire signale qu'un arbre est tombé Chemin des Corvées suite au violent orage.

M. le Maire informe le Conseil Municipal du prochain recensement de la population. Une visioconférence aura lieu prochainement et l'appel à recrutement sera lancé.

M. RAVEL, Conseiller Municipal, demande où en est l'adressage de la commune. M. le Maire signale que c'est en cours.

M. LECOMTE, Conseiller Municipal, signale que le parking situé Place de la Bascule est souvent occupé par les locataires alors qu'il était prévu un parking à l'arrière du bâtiment.

Il y a des ruissellements importants près de l'Espace P. Givernet probablement liés à des problèmes d'évacuation. Il est envisageable de voir ce problème lors des futurs travaux de l'atelier communal.

Par ailleurs, il signale que des pierres sont tombées au Parc de la Banne et que le portail Chemin des Margots est totalement fermé avec une chaîne.

M. LECOMTE demande si des réunions concernant le PLUi ont eu lieu. Réponse négative.

Mme BORNAND, Troisième Adjointe, demande si des Conseillers sont intéressés par une visite du Sénat le 23/10/2024. Elle informe le Conseil Municipal que les inscriptions aux différentes activités de loisir se sont bien déroulées.

Séance levée à 22 H 05

La secrétaire,

J. OGOR

Le Maire,

H. BERMOND

